

bulletin municipal semestriel
N° 6 - Décembre 2010 -



Sommaire

- Page 1 : Le mot du maire
Dimanche 9 janvier 2011, ce sera le jour des vœux du Maire
Samedi 11 décembre 2010, c'était le goûter des juniors et seniors
- Page 2 : Histoire d'eau
Les rues de Serrières ont des noms, Numéros des maisons
Chemin pédestre vers Challes (« sur la roche »)
« Sous le pont » n'existe plus
Lotissement des entrepôts
Le prix de l'assainissement collectif
- Page 3 : L'assainissement « non collectif »
Les algues à Merpuis plage
Le clic, un service pour les plus de 65 ans
L'ADAPA : l'aide à domicile pour les personnes âgées
Le déneigement, saison 2010-2011
Les sacs poubelles : pas n'importe où
Colombarium : souscription prolongée
Lutte contre l'enfrichement
- Page 4 : Ça s'est passé et ça se passera à Serrières-sur-Ain
Les nouveaux habitants
Le pré d'amont
Disparition de Pierre Verrier
Félicitations à Mme Jacqueline Guillemaud !
Serrières-Animation
Permanences 2011 de Mario Borroni, Conseiller Général du canton



Le mot du maire

Moins de 3 ans après le début du mandat de l'équipe élue en 2008, les travaux pour alimenter nos concitoyens avec une eau de qualité pompée à Angine sont terminés en ce mois de décembre 2010 : C'était le plus gros chantier de ce mandat !

L'eau a toujours été le principal problème des Communes, et tout particulièrement de la nôtre. Et elle avait déjà occupé une première fois la municipalité de Serrières-sur-Ain pendant une dizaine d'années, sous le mandat du maire Alexis Olliet, de 1950 à 1960 environ.

Auparavant, beaucoup d'habitants n'avaient jamais connu que l'eau de ruissellement. Capturer et transporter l'eau de source de Leyssard à Merpuis en passant par le plateau du Marché, Sonthonnax et Serrières était un chantier titanesque pour l'époque. Et c'était déjà un énorme premier pas en avant !

Puis, à partir de 1990, c'est d'abord la population de Merpuis qui a pu bénéficier d'une meilleure eau depuis le puits d'Angine. En 2009 Serrières chef-lieu est raccordé. Et en cette fin d'année 2010 Sonthonnax-le-vignoble et Malaval sont également reliés au réseau.

Espérons que ce réseau de pompes et de canalisation refait à neuf profitera à plusieurs générations. Je souhaite à chacun(e) de vous de bonnes fêtes de fin d'année.

Christian Bardet

EN 2011, LA CÉRÉMONIE DES VŒUX AURA LIEU LE DIMANCHE 9 JANVIER À 15 H !

Voici déjà le numéro six de notre journal ... ce bulletin municipal a été imaginé pour informer les habitants et instaurer un dialogue entre la population et l'équipe du conseil municipal. Mais sans aucun doute, rien ne vaut une rencontre réelle pour échanger nos attentes et nos préoccupations. La cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 9 janvier à 15 h en sera l'occasion.

Pour renforcer l'aspect festif de l'événement, nous avons pensé que placer cette cérémonie dans l'après-midi était préférable pour permettre à chacun de vous de pouvoir prolonger le plaisir de se voir et de se parler entre concitoyens.

11 DÉCEMBRE 2010



COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : GOÛTER DES JUNIORS ET SENIORS

Marie Pierre Paluan ayant démissionné cet automne du conseil municipal, à la suite de son déménagement pour Challes la Montagne, la municipalité lui dit « au-revoir » et la remercie pour son travail et son implication très forte au sein du CCAS, comme d'ailleurs au sein du conseil municipal et de l'association Serrières-Animation.

SERRIÈRES-SUR-AIN : UNE HISTOIRE D'EAU

Jusqu'aux années 1950, les citernes de stockage d'eau sont principalement alimentées par les eaux pluviales ou de ruissellement. Lorsque celles-ci manquent, il faut aller puiser l'eau à la SOURCE DE LA FONTAINE sur MERPUIS ou à la SOURCE DU BIEF DE FONTAINE NOIRE pour SERRIÈRES et SONTTHONNAX. Le 19 octobre 1950 le maire Alexis OLLIET et son conseil municipal valident l'avant-projet du Génie Rural et approuvent le programme d'alimentation en eau depuis la source de LEYSSARD. C'est par délibération du 6 août 1955 que les travaux sont lancés au prix de 17 000 000 F (anciens). Et, en mars 1958 les premières demandes de branchement sont accordées sur Sonthonnax.

En 1981 les directives préfectorales imposent aux communes de fournir une eau de qualité. La source de LEYSSARD étant de médiocre qualité, et de débit irrégulier, les élus de LEYSSARD et de SERRIÈRES-SUR-AIN envisagent une alimentation commune avec CHALLES LA MONTAGNE depuis la COMBE DE VAUX, mais CHALLES ne donne pas suite au projet. C'est ainsi que, dès juin 1990, le maire Paul GUILLEMAUD et son conseil lancent le projet d'alimentation en eau de MERPUIS depuis le captage d'ANGINE au prix de 1 300 000 F, et c'est en décembre 2005 que la réception de la dernière tranche du chantier est confirmée.

De juin 2009 à décembre 2010, en moins de 2 ans, le raccordement de Serrières, Sonthonnax et Malaval depuis Merpuis est réalisé au prix de 800 000 € ... non sans mal sur la dernière tranche de Serrières à Sonthonnax : Un administré connu comme procédurier a assigné la commune devant le juge des référés le 19 octobre dernier pour faire cesser le chantier. La gendarmerie, un constat d'huissier, et beaucoup de photos ont inquiété les entreprises et ont ralenti le chantier. Un plan de secours a même dû être envisagé durant un temps. Mais finalement la justice n'a pas suivi ce personnage qui a déjà attaqué la commune lors des mandats de 3 maires successifs (ce dans au moins 5 affaires) Mais, aujourd'hui la commune peut être fière de ce chantier qui a été réalisé à une période favorable pour les prix, pour les subventions et pour les taux d'intérêt. Et se vanter à présent d'une indépendance totale dans la gestion de son eau.



photo:

Daniel Jambel avec un employé de la Société O1-POMPAGE chargée de ce chantier :

Les toutes dernières réalisations importantes ont été le remplacement des pompes d'Angine par des pompes plus puissantes.

Et la réfection complète de l'armoire électrique ...

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Plusieurs parcelles ont été acquises par la commune pour conserver le chemin d'accès au réservoir de Serrières. Une parcelle a été cédée gratuitement à la commune par Paul MA. Une régularisation pour la parcelle sur laquelle a été édifié le réservoir de Sonthonnax a également été réalisée : Mme VILDI Josiane, née BERRUCAZ en a fait don à la commune. Nous remercions vivement Paul MA et Josiane VILDI.

NOMMEZ LES RUES DE SERRIÈRES-SUR-AIN



Les panneaux indiquant les noms de rue ont tous été posés, ce qui permet au facteur, mais surtout aux secours et aux pompiers de se repérer plus facilement. Dès le premier appel, les personnes qui les sollicitent doivent préciser le nom de la rue où des secours sont demandés. Cela permettra une intervention plus rapide. Et une vie peut dépendre de la précision de vos indications lors de votre appel initial !

LES NUMÉROS DES MAISONS

La numérotation des maisons devrait pouvoir commencer au cours de l'année 2011. Dans un premier temps, seules les résidences principales et les résidences secondaires qui reçoivent du courrier, et qui sont pour cela équipées d'une boîte à lettre conforme aux normes en vigueur, se verront attribuer un numéro. Rappelons que, sur notre commune, le principe de la numérotation sera métrique (pour éviter ultérieurement les bis voire les ter). D'où la nécessité absolue de poser la boîte aux lettres d'une habitation avant de lui attribuer un numéro.

CHEMIN PÉDESTRE

Le chemin pédestre qui va du relais de Merpuis au lieu-dit « Le Paradis », en limite de notre commune, (et qui continue ensuite vers le lieu « sur les roches » à Challes-la-Montagne) traverse des propriétés privées. Une convention devra être passée avec chacun des propriétaires en vue de régulariser ce droit de passage.

LE CHEF LIEU SERRIERES-SUR-AIN S'AGRANDIT !

Le hameau « SOUS LE PONT » n'existe plus puisqu'il a été rattaché à SERRIERES SUR AIN chef-lieu à la demande des résidents de ce hameau. Les nouveaux panneaux matérialisant cette nouveauté sont déjà en place.

LOTISSEMENT DES ENTREPONTS

Dans la conjoncture économique difficile que chacun connaît, aucune parcelle n'a encore pu être vendue. Mais un contact très intéressant a été pris par une entreprise. Courant octobre, celle-ci nous a réservé 2 parcelles pour un projet de maisons « écologiques », maisons fortement isolées (dites « maisons passives ») à ossature en bois. Le projet semble assez sérieux, puisque l'architecte à qui il a été confié par l'acquéreur est déjà venu visiter le site.

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En raison d'un sol superficiel argileux et trop imperméable, le rapport « zonage d'assainissement » (daté de mars 2000) juge impossible l'assainissement individuel sur 3 zones : Merpuis, Serrières-chef-lieu, et Sonthonnax-le-Vignoble. Et il estimait à 4,3 millions de francs le coût prévisionnel pour la Commune, de l'assainissement collectif sur ces 3 zones.

Pour la seule station d'épuration de Merpuis, le coût pour la Commune fut, en réalité, d'environ 100 000 € en 2002 (sans les collecteurs qui coûtèrent davantage). Ce coût est en partie répercuté sur le consommateur, en fonction de sa consommation d'eau potable, à hauteur de presque 200 € par an (pour 100 m³ d'eau, cas du consommateur moyen !)

« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Beaucoup des personnes qui ont été visitées par VEOLIA, pour la CCMB, sont venues récupérer les dossiers à la mairie. Nous demandons de nouveau aux retardataires de venir, eux aussi, les récupérer en mairie. Ce sera l'occasion de discuter du dossier avec Monsieur le Maire, et, pour cette raison, il vaut mieux s'assurer de sa présence par un rendez-vous. Nous vous demandons de prendre connaissance du dossier qui sera publié à ce sujet dans « l'écho des monts Berthiand », journal de la CCMB, pour savoir ce qu'implique le classement en priorité 1, 2 ou 3,

VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

Comme l'assainissement collectif, l'assainissement individuel a un coût pour l'usager : en plus de la taxe perçue par la CCMB, et contrairement aux idées reçues de beaucoup d'entre nous, fosses septiques et fosses toutes eaux doivent être vidangées le moment venu.

La réglementation désormais en vigueur n'est, en réalité, pas une question de durée, mais concerne la hauteur des boues qui se déposent au fond de la cuve en résultat de l'action des micro-organismes présents dans l'installation. Quand les boues occupent la moitié du volume il faut impérativement vidanger. Cela se comprend : à titre d'exemple, une fosse septique de 1000 L qui contient 500 L de boues équivaut à une fosse de 500 L. Et, avant d'être rejetées dans le milieu naturel, qui finira le travail, les matières fécales n'y séjournent plus les 24 heures minimum nécessaires à un travail suffisant des micro-organismes. Les Communautés de Communes qui ont embauché un technicien pour mesurer les boues constatent que c'est le plus souvent au bout de 4 années que le moment est venu de vidanger. Pour les résidences secondaires, il arrive que le délai puisse atteindre 5 ans, mais jamais plus de 6 années.

Par ailleurs, la loi fait obligation de faire vidanger par une entreprise agréée, ce qui sur Serrières coûte entre 300 et 400 €, mais on peut obtenir des tarifs très avantageux en se regroupant comme cela a été fait pour 6 fosses de Sonthonnax-le-Vignoble ... renseignements en mairie !

LES ALGUES À MERPUIS PLAGE

Comme vous avez pu le constater, les conditions climatiques liées à d'autres paramètres font que les algues prolifèrent sur le lac de Chambod. Une première opération de nettoyage a été lancée par la mairie une semaine avant la fête du lac avec une très bonne participation de personnes locales ou d'ailleurs que nous remercions. Ce point a été évoqué en réunion du SMAE, un devis a été réalisé pour une opération d'arrachage mécanique, et un rendez-vous a été pris pour l'analyse de ce dossier, le vendredi 14 janvier 2011, avec les principaux interlocuteurs (EDF, club de ski, club de voile, société de pêche).

LE CLIC, UN SERVICE POUR LES PLUS DE 65 ANS

La Communauté de Communes des Monts Berthiand et celles du haut-Bugey ont mis en place le CLIC qui est désormais à votre disposition si vous avez 65 ans ou plus, Le Centre Local d'Information et de Coordination du Haut Bugey est à votre service pour vous écouter, vous soutenir, vous informer et vous orienter pour le soutien à domicile, les structures d'accueil et d'hébergement, les services de soins, le soutien aux familles, l'accès aux droits, la retraite active et les aides financières. Tél : 04 74 75 67 79 1 rue de l'Orme à Oyonnax

L'AIDE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

L'ADAPA Association départementale d'Aide aux Personnes âgées de l'Ain depuis 1959 met à votre disposition des services adaptés et propose aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes malades et aux familles ses services d'aide et d'accompagnement à la vie quotidienne.

Tél : 04 74 75 54 97

Adresse : 50 rue Paul Painlevé à Nantua

LE DÉNEIGEMENT, SAISON 2010-2011

Comme l'an dernier, une convention a été signée avec la commune de Leyssard qui fournit le matériel utilisé. La priorité est naturellement donnée à la commune de Leyssard qui fournit le matériel et, en conséquence, Serrières ne pourra pas toujours être déneigé aux premières heures. Daniel JAMBEL est le chauffeur, en doublette avec Mr Jean-Noël MICHEL de Berthiand.

LES SACS POUBELLES : PAS N'IMPORTE OÙ

Nous demandons à tous les habitants de déposer leurs ordures ménagères aux points de collecte prévus. Et nous rappelons à cette occasion que des sacs sont à votre disposition en mairie et qu'ils vous seront remis gratuitement aux horaires de permanence.

COLOMBARIUM : SOUSCRIPTION PROLONGÉE

Pour une case de colombarium (maximum : 2 urnes par case) les prix normaux sont indiqués ci-dessous dans la seconde colonne. Mais on peut bénéficier d'un tarif économique en souscrivant avant le 31 décembre 2011 : voir la troisième colonne du tableau.

Durée de la concession	Tarif pour une concession	Souscription en 2010
15 ans	300,00 €	250,00 €
30 ans	500,00 €	390,00 €
50 ans	600,00 €	450,00 €
perpétuelle	750,00 €	500,00 €

La commune a obtenu une dotation d'équipement de 40 % sur le montant des travaux pour 12 cases de colombarium, à la condition de réaliser les travaux dans les 2 ans. Nous avons réalisé 6 cases mais une seule d'entre elle a déjà été concédée. **Achever ce projet permettrait aussi d'être certain de trouver 6 cases identiques à celles qui ont déjà été placées.** C'est la raison pour laquelle la municipalité souhaite que les souscripteurs se manifestent rapidement.

La souscription s'entend avant le décès et avant le 31 décembre 2011 ... après il sera définitivement trop tard !

LUTTE CONTRE L'ENFRICHEMENT

Rappelons-le encore : 2 arrêtés municipaux de 2008 ont rendu obligatoire le débroussaillage des parcelles situées dans les zones d'habitation ou à proximité de celles-ci (un premier pour Sonthonnax et un second pour Merpuis). Beaucoup de propriétaires ont déjà défriché leurs terrains, d'autres ont commencé à le faire, et certains autres le feront au printemps. Les retardataires recevront dès le mois de juin un rappel ... ensuite, ce sera le cas échéant une mise en demeure qui rappellera chacun à ses obligations.

ÇA S'EST PASSÉ ET ÇA SE PASSERA À SERRIÈRES SUR AIN

UN FEU D'ARTIFICE
QUI A ENCHANTÉ LES SPECTATEURS



C'ÉTAIT À MERPUIS-PLAGE



LE 7 AOUT 2010 SUR LE LAC DE CHAMBOD



RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 30 JUILLET 2011
POUR LA PROCHAINE ÉDITION !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

SERRIÈRES : bienvenue à Arnaud COLIGNON et Sylvie Loisy, ainsi qu'à Thierry BROHET qui rénove sa maison à SERRIÈRES ;

MERPUIS : bienvenue à Marc MOGIER et Jacqueline JUNIER, à Joseph PERS et Anne ROCHER, à Thomas LEGROS, à Arnaud MONTAIGNE, ainsi qu'à Charly MERMET ;

SONTHONNAX : bienvenue à Sylvain CHAMBOST.

LE PRÉ D'AMONT

La convention qui a été signée entre « CHEVAL BUGEY » et la Commune pour entretenir la parcelle située autour du « PAVILLON DE LECTURE », se traduit par un succès remarquable. Ce terrain, qui était en friche est redevenu un beau et sain pâturage. Cela prouve une fois de plus qu'avec l'aide des moyens mécaniques puis des animaux, et surtout avec un peu de bonne volonté de la part des propriétaires, on peut faire reculer les friches !

DISPARITION DE PIERRE VERRIER



PHOTO :
PIERRE VERRIER
AU BIEF DE
FONTAINE NOIRE

Né le 9 septembre 1936 à Lyon, et installé définitivement à Serrières en 1998, Pierre Verrier a rejoint la concession familiale ce 17 juillet.

Amoureux de Fontaine Noire, Pierre était passionné intarissable sur sa flore ou sa faune : charpentiers, nourriture préférée des truites, oiseaux, arbres, ou fougères n'avaient plus de secrets pour lui.

Pierre était l'un de ceux qui regrettait la dénomination "SOUS LE PONT" dont fut affublée son hameau. Pierre nous aura quitté sans avoir vu les nouveaux panneaux de signalisation (Lire, en page 2, « le chef lieu Serrieres-sur-Ain s'agrandit ! »)

FLEURISSEMENT: FÉLICITATIONS À JACQUELINE

Sans surprise, le lauréat pour le canton, en 2010, et pour la catégorie « HÔTELS, RESTAURANTS, ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES » ... est à nouveau « LE VIEUX LOGIS » qui remporte le premier prix.

NOUVEAU BUREAU POUR SERRIÈRES-ANIMATION



nouveau président : Cyril MINARD

PERMANENCES DE MARIO BORRONI EN MAIRIE

Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30, vous pourrez rencontrer votre conseiller général lors des 8 prochaines permanences quasi mensuelles : 18 janvier, 22 février, 29 mars, 3 mai, 5 juillet, 6 septembre, 11 octobre, et 22 novembre 2011.